



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Metz, le 31/03/2020

Annulation de l'essai mensuel des sirènes d'alerte du 1^{er} avril 2020

L'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007, relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte prévoit que « *les détenteurs des dispositifs d'alerte doivent s'assurer du bon fonctionnement de leurs matériels (sirènes relevant de l'État, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques) le premier mercredi de chaque mois* ».

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, a décidé d'annuler l'essai prévu le 1^{er} avril 2020 dans les communes suivantes : Argancy, Boust, Carling, Diesen, Fèves, Florange, Folkling, Guénange, Hayange, L'Hôpital, La Maxe, Lorry-lès-Metz, Norroy-le-Veneur, Oeting, Plesnois, Porcelette, Richemont, Saint-Avold, Sainte-Barbe, Sarralbe, Saulny, Semecourt, Seremange-Erzange, Thionville, Uckange, Vry, Woippy, Willerwald.

A ce jour, l'essai mensuel prévu le mercredi 6 mai 2020 est quant à lui maintenu.

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 03 87 34 87 25/ Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr